

La ville d'Écully



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Découvrez la biodiversité de nos parcs, "refuges LPO"

Publié le 24 novembre 2020

La Ville vient de renouveler une convention de 3 ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux afin de continuer à valoriser le patrimoine naturel afin de préserver la biodiversité et les écosystèmes. Ainsi, depuis plusieurs années, les parcs de la commune sont classés "refuge LPO". Pour 2020, la ville a souhaité faire entrer dans cette démarche deux sites supplémentaires : l'extension du parc des chênes (vers la Maison de la famille et boisement vers la M6 - ex autoroute A6), ainsi que les jardins et abords de la Résidence Coucheroux.

Parmi les actions liées à cette conventions, la LPO réalise des inventaires et diagnostics sur la faune.

[Consultez ici les inventaires](#) des espèces présentes au Jardin de la Condamine, Place Stengelien, Parc des chênes, parc du Centre culturel et à la résidence Coucheroux (réalisés entre avril et juillet 2020). Vous pourrez y découvrir tous les oiseaux recensés, avec leur degré de vulnérabilité, s'il s'agit d'une espèce protégée, s'ils nichent sur place ou sont de passage...

Un bilan agrémenté par les belles photos de Michel Audouard, président des Amis du Bois de Serres, que nous tenons à remercier.

Un inventaire identique a été réalisé en 2019 pour le parc du Vivier, l'étang des Calettes et l'étang de Malrochet, également inscrits dans la démarche "refuge LPO".



CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser